



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-31215>

Département(s) de publication : 28

Annonce n° 26-31215

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : OPH Habitat Drouais

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 39344888100028

Ville : DREUX

Code postal : 28100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 28

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2026-PI-0057

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Corinne MESNIL

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Le DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants) - Le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat - Extrait K bis de moins de 3 mois Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété. Si le candidat n'utilise pas les formulaires DC1 et DC2, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** 1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices

disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** 1. Attestation d'inscription du commissaire aux comptes titulaire et, le cas échéant, du commissaire aux comptes suppléant, sur la liste des commissaires aux comptes conformément à l'article L.822-1 du code de commerce. 2. Une présentation générale du cabinet, comprenant : - dimensionnement, champ géographique d'intervention - moyens humains et matériels déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle de l'accord-cadre • Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les activités de commissariat aux comptes au cours des trois dernières années • Une liste de références pour des prestations de certification des comptes de sociétés comparables au pouvoir adjudicateur et exerçant les mêmes natures d'activités que celle du pouvoir adjudicateur datant de moins de 3 ans. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière. 3. Liste de références pour des prestations de certification des comptes de sociétés comparables au pouvoir adjudicateur et exerçant les mêmes natures d'activités que celle du pouvoir adjudicateur datant de moins de 3 ans. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 30/04/2026 à 18:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : OPH Habitat Drouais

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord cadre pour la réalisation des missions de commissariat aux comptes

Code CPV principal - Descripteur principal : 79212300

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Dans la mesure où l'accord-cadre confie l'exercice des missions de commissaire aux comptes telles que définies par le code de commerce et les normes applicables à la profession, il n'est ...(voir DCE)

Lieu principal d'exécution du marché : Plusieurs lieux

Durée du marché (en mois) : 72

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Durée: voir documents du marché. Informations complémentaires concernant la remise des offres/candidatures: www.marches-securises Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement. Quantité maximum de commande (Marché):

Contenu des prix Les prix de l'accord-cadre sont hors T.V.A. Les prix sont établis en considérant comme incluses toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations. Ne sont cependant pas couverts par le prix, les frais de déplacement et de séjour engagés par le commissaire aux comptes dans l'exercice de ses fonctions. En effet, conformément aux dispositions de l'article R 823-15, ces frais sont remboursés par le pouvoir adjudicateur sur présentation de justificatifs. Forme des prix L'ensemble des prestations confiées au titre de la partie « marché » et au titre de la partie « accord-cadre » seront réglées dans les conditions suivantes : Partie « marché » : Marché à prix forfaitaires Les prestations relatives au contrôle légal et à la certification des comptes seront rémunérées par application des prix forfaitaires dont le libellé est détaillé en annexe à l'acte d'engagement et correspondants aux nombres d'heures travaillées estimées par le commissaire aux comptes pour chaque catégorie d'intervenants en fonction de l'importance de chaque mission. Le commissaire aux comptes définit dans sa lettre de mission annuelle soumise à la validation du pouvoir adjudicateur, les éléments de sa rémunération en fonction des clauses de révision des prix et de réexamen stipulées au présent marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/03/2026